

AVIS D'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

SECTION 1 : AUTORITÉ DÉLÉGANTE

I.1) NOM ET ADRESSE

Nom officiel : Commune de Solliès – Pont		
Adresse postale : 26, Av. du 6 ^{ème} RTS		
Localité /ville : Solliès – Pont	Code postal : 83 210	Pays : France
Téléphone : 04.94.13.58.00	Fax : 04.94.13.58.01.	
Point(s) de contact :	Téléphone : 04.94.13.58.46.	
A l'attention de : M. le Maire		
Courrier électronique (courriel) : commande publique@ville-solliès-pont.fr		
Adresse Internet :		
Adresse générale de l'autorité délégante et du profil acheteur : http://www.ville-solliès-pont.fr		

I.2) NATURE DE L'AUTORITE DELEGANTE : Commune

SECTION II : OBJET DE LA CONSULTATION

II.1) INTITULE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : Délégation par affermage du service public d'Eau potable en vertu des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et du décret n°93-471 du 24 mars 1993

II.2) TEXTE EN APPLICATION DUQUEL LA CONVENTION EST CONCLUE (article 38 de la loi du 29 janvier 1993 relatif à la publicité des délégations de service public ou article L.1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) : articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et du décret n°93-471 du 24 mars 1993

II.3) OBJET DE LA DELEGATION : Exploitation du service public d'Eau potable sur le territoire de la commune de Solliès-Pont : le délégataire devra assurer le contrôle, l'entretien et la réparation des infrastructures, pour un bon fonctionnement du service

Domaine de la délégation : Eau potable

Durée de la délégation : 12 ans

Autres précisions (le cas échéant), (par exemple, date à partir de laquelle la convention prend effet, etc.) : la convention prend effet au 1^{er} juillet 2010

Lieu principal d'exécution de la délégation : Commune de Solliès-Pont

Code NUTS : FR 825 – Var

II.4) INFORMATIONS SUR LE MONTANT PREVISIONNEL TOTAL DE LA CONVENTION (montant prévisionnel de l'ensemble des sommes à percevoir par le délégataire, qu'elles soient liées ou non au résultat de l'exploitation du service, et quelle que soit leur origine) (en chiffres uniquement) :

Montant : 6 283 914 €

II.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

	Descripteur Principal
Objet principal	65100000-4
Objet(s) supplémentaire(s)	65110000-7
	65111000-4
	65130000-3

SECTION III : PROCÉDURE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

1) Numéro de référence attribué au dossier par l'autorité délégante :

2) Publication(s) antérieure(s) concernant la même convention :

➡ Var Matin publié le 9 juin 2009

➡ Le Moniteur des bâtiments et travaux publics publié le 12 juin 2009

3) Critères d'attribution : Le jugement des offres sera notamment effectué en considération des critères suivants :

Valeur technique de l'offre : appréciée au regard des informations contenues dans le mémoire proposé par le candidat

Aspects financiers : prix, cohérence et justification du prix proposé et de la formule d'actualisation au regard du compte d'exploitation prévisionnel et du bordereau des prix unitaires

Qualité du service : qualité du service rendu à l'utilisateur, information de la Collectivité et transparence de la gestion

SECTION IV : ATTRIBUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

IV.1) DATE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION PAR L'AUTORITE DELEGANTE :

Le 10 juin 2010

DATE DE LA DECISION D'ATTRIBUTION DE LA CONVENTION PAR L'AUTORITE DELEGANTE :

Délibération du Conseil municipal du 19 mai 2010

IV) NOM ET ADRESSE DE L'OPERATEUR ECONOMIQUE EN FAVEUR DUQUEL UNE DECISION D'ATTRIBUTION DE LA DELEGATION A ETE PRISE

Nom officiel : Veolia Eau Région Sud Est		
Adresse postale : 12, Bd René Cassin		
Localité /ville : Nice cedex 3	Code postal : 06 293	Pays : France
Téléphone : 04.92.29.80.00.	Fax : 04.92.29.80.10.	

Courrier électronique (courriel) : jean-marc.campos@veoliaeau.fr
Adresse Internet :
Adresse générale de l'autorité déléguante et du profil acheteur : http://www.veoliaeau.com

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

V.1) LA CONVENTION S'INSCRIT DANS UN PROJET OU UN PROGRAMME FINANCE PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES : Non

V.3) PROCEDURE DE RECOURS

V.3.1) Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel : Tribunal Administratif de Toulon		
Adresse postale : 5, Rue Jean Racine		
Localité /ville : Toulon	Code postal : 83 000	Pays : France
Téléphone : 04.94.42.79.30.	Fax : 04.94.42.79.89.	
Courrier électronique (courriel) : greffe.ta-toulon@juradm.fr		

V.3.2) Introduction des recours (Référé contractuel : L.551-15 du Code de Justice Administrative)

Délai d'introduction des recours : la juridiction peut être saisie au plus tard le trente et unième (31) jour suivant la publication du présent avis (art. R551-7 du Code de Justice Administrative)

SECTION VI : CONSULTATION DE LA CONVENTION

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultée (dans le respect des secrets protégés par la loi)

Mairie de Solliès – Pont

Centre technique Municipal
Service de la commande publique
Allée de la Greffière
83 210 Solliès – Pont
Tél : 04.94.13.54.74.
Fax : 04.94.13.54.75
Mail : commandepublique@ville-solliès-pont.fr

Date d'envoi à la publication du présent avis : 16 juin 2010